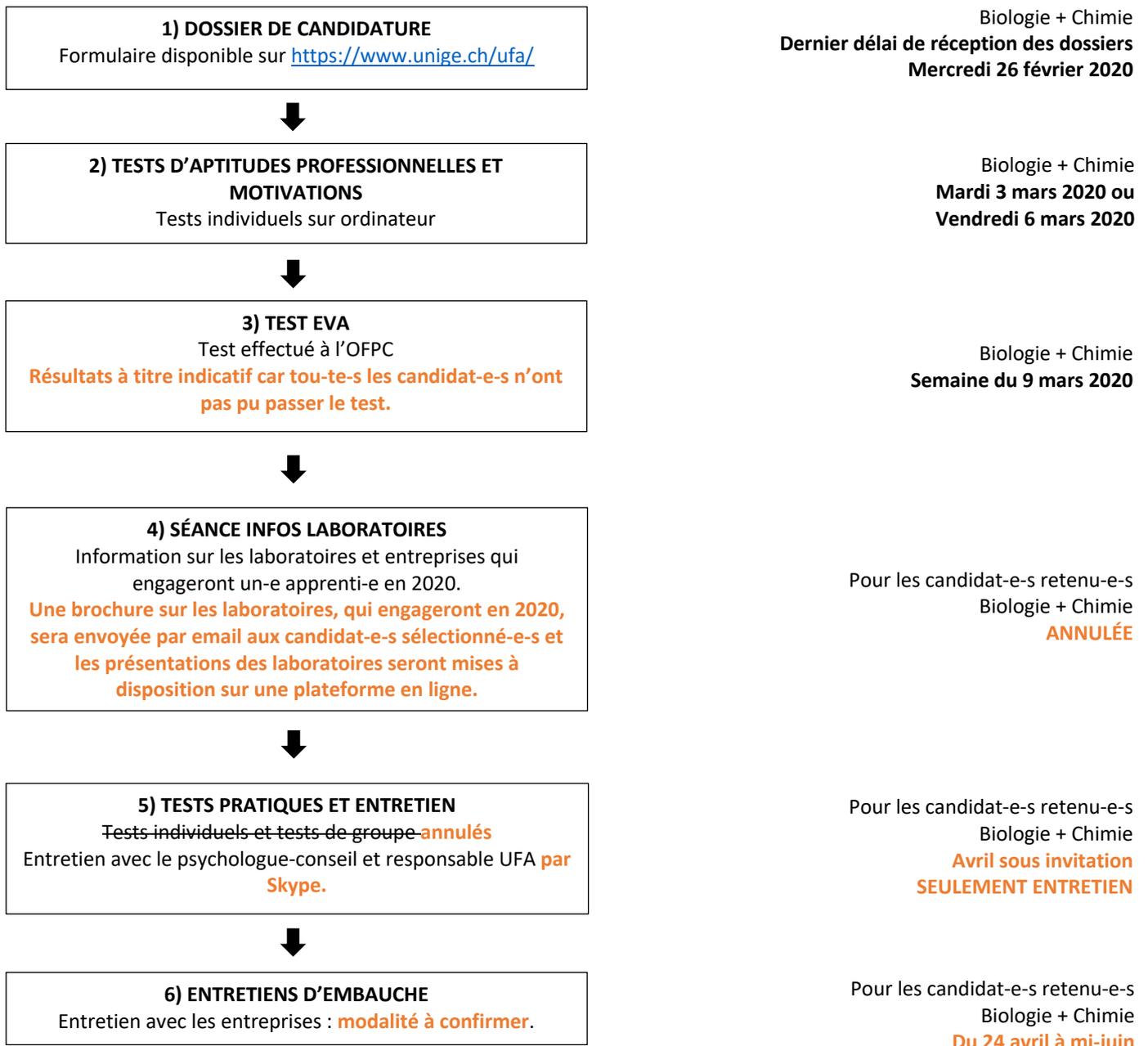


PROCÉDURE D'ADMISSION 2020, modifiée suite aux mesures préventives contre le Covid-19

L'AGEMEL (association genevoise pour les métiers de laboratoire) est mandatée par les entreprises et institutions publiques pour organiser des tests d'aptitudes théoriques et pratiques en vue de l'engagement de leurs apprentis. Les candidats s'inscrivent au moyen du formulaire disponible sur le site www.unige.ch/ufa. L'envoi d'un dossier de candidature aux entreprises participantes à cette sélection est inutile.



AGEMEL

📍 Université de Genève – Rue Michel Servet 1 - 1206 Genève
🌐 www.unige.ch/ufa



DÉTAILS DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION 2020, **modifiée suite aux mesures préventives contre le Covid-19**

1) DOSSIER CANDIDATURE

Le formulaire d'inscription doit être complété en ligne avant la date de clôture des candidatures, fixée au mercredi 26 février 2020. Seuls les candidat-e-s avec un dossier complet et répondant aux conditions d'admission (être en dernière année ou avoir achevé la scolarité obligatoire) seront convoqué-e-s aux tests EVA et aux tests d'aptitudes.

L'inscription est valable pour tous les formateurs partenaires de l'AGEMEL.

2) TESTS D'APTITUDES PROFESSIONNELLES ET MOTIVATIONS

Il s'agit de divers tests d'aptitudes intellectuelles et de motivation effectués sur ordinateur. Ces tests, durent une demi-journée et ne nécessitent aucune préparation particulière. Aucune connaissance préalable de la chimie ou de la biologie n'est requise. Les connaissances scolaires ne sont pas testées, à l'exception des connaissances mathématiques de base, des fractions ordinaires et décimales (niveau scolarité obligatoire).

Ces tests comportent les parties suivantes :

- Tests évaluant la déduction logique (problèmes présentés sous forme de dessins, mots, symboles et chiffres);
- Test évaluant l'intelligence pratique à partir de dessins (ex. équilibre de poids sur des balances, dispositifs techniques divers) ;
- Test évaluant la capacité à maintenir un effort soutenu de concentration (durée 20 min) ; test de raisonnement à partir de données arithmétiques ;
- Questionnaire sur les centres d'intérêt, motivations, opinions et attitudes du candidat.

3) TESTS EVA

Les [tests EVA](#) sont des évaluations informatisées des connaissances scolaires pour l'entrée en apprentissage dual. Ils sont organisés par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Des sessions sont prévues courant mars pour les candidats à l'apprentissage laborantin-e. Ces tests sont constitués d'un [test de français](#) d'1h30 et d'un [test de mathématiques](#) d'1h30 sur ordinateur.

Pour les personnes présentant des troubles DYS, un aménagement de temps supplémentaire (20 minutes par discipline) est prévu sur présentation d'un certificat.

Pour les candidat-e-s retenu-e-s, une convocation vous sera communiquée une semaine avant les tests par l'OFPC.

Si le-a candidat-e a déjà effectué ces tests EVA en 2019, les résultats de ce dernier test pourront être utilisés pour la sélection au CFC laborantin-e.

Certain-e-s candidat-e-s n'ont pas pu passer les tests EVA donc les résultats de ces tests seront utilisés à titre indicatif dans notre processus de sélection.

4) SÉANCE INFOS LABORATOIRES

Les candidat-e-s retenu-e-s après les tests de l'étape 2 et 3 (50 candidat-e-s, orientation chimie et biologie confondue) seront convoqué-e-s pour une séance d'informations sur les laboratoires formateurs pour 2020. **Cette séance a été annulée.** Les **présentations des laboratoires formateurs** sur leurs activités, **seront mises en ligne sur notre plateforme Moodle.** Les candidat-e-s recevront, par mail, un lien pour consulter ces présentations ainsi qu'une brochure sur l'ensemble des laboratoires formateurs pour 2020. Ils/Elles pourront contacter les formateurs recruteurs grâce au contact mentionné à la fin de chaque présentation afin de montrer leur intérêt pour certains laboratoires.

5) TESTS PRATIQUES ET ENTRETIEN

Ces tests sont composés de trois parties :

- Test pratique individuel (env. 20min) : évaluation de la capacité d'analyses et de trouver des solutions concrètes et logiques face à des dispositifs techniques simples. Ce test ne fait appel à aucune connaissance préalable en chimie ou biologie, mais à la capacité de chacun de résoudre des problèmes pratiques et de comprendre des consignes écrites ;

- Test en groupe (env. 20 min) : évaluation des candidat-e-s en interaction sociale ;

- Entretien avec le psychologue-conseil et un formateur AGEMEL (env. 20 min) : ce premier entretien a pour but de confirmer le choix de la profession et d'évaluer le degré de maturité personnelle et le sens des responsabilités des candidat-e-s.

Les tests pratiques et de groupe ont été annulés et n'auront pas lieu pour la sélection de cette année. Seulement l'entretien sera maintenu. Les candidat-e-s sélectionné-e-s recevront une invitation pour un entretien via vidéoconférence avec le psychologue-conseil et la responsable de l'UFA.

6) ENTRETIENS D'EMBAUCHE

Après analyse globale des dossiers de candidature (bulletins de notes, motivations, ...), des résultats aux tests PC et en fonction des désirs qu'ils/elles auront exprimés au cours de la procédure, les candidat-e-s pourront être convoqué-e-s pour des entretiens d'embauche **via des plateformes en ligne** dans une ou plusieurs entreprises formatrices. Ces entretiens pourront éventuellement déboucher sur la proposition d'un contrat d'apprentissage.

Bien qu'un niveau minimal de performance soit requis (évalué lors des tests de sélection), la sélection finale des candidats se base sur les critères des entreprises (motivations personnelles, proactivité, compatibilité avec les équipes de travail, etc.). Les étapes d'entretien sont donc très importantes.

REMARQUES

Les âges et les origines scolaires des candidat-e-s sont très variés (de 15 ans à plus de 25 ans, de la 11ème du cycle d'orientation à l'entrée de l'Université). L'analyse des choix effectués ces dernières années montre que la formation admet des élèves de chaque catégorie d'âge et de niveau de scolarité.

Chaque candidature est minutieusement examinée. La procédure mise en place assure à chacun une totale égalité de traitement et la plus grande objectivité possible.

Pour les **candidat-e-s non retenu-e-s lors des années précédentes**, il leur est **fortement recommandé de connaître ses résultats antérieurs**. À partir de la 3^{ème} candidature, un pré-entretien pourra être sollicité par l'équipe de sélection. À tout-e candidat-e qui n'a pas été retenu-e pour une place d'apprentissage, le psychologue-conseil réserve un entretien personnel et individualisé, afin d'examiner la situation présente et celle qu'il est possible de définir pour le futur.